

## Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local du 05 juin 2024

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Approbation des PV des instances précédentes
- 2) Présentation de l'observatoire interne pour le département
- 3) Transfert de la gestion budgétaire et comptable de la commune de Vicherey du SGC de Neufchâteau au SGC de Toul (pour avis)
- 4) Bilan de la formation locale et plan local de formation 2024 (pour avis)
- 5) Tableau de bord de veille sociale 2023
- 6) Bilan de la gestion budgétaire 2023 et préparation budget 2024
- 7) Questions diverses

Après lecture de la déclaration liminaire jointe en annexe, le président est revenu rapidement sur les sujets nationaux évoqués, et plus longuement sur ceux relatifs à la DGFIP.

Il rappelle le privilège qu'est le vote, et comme nous, s'inquiète de l'abstention aux élections européennes.

La réforme de la fonction publique, prévue cet été, est une décision politique qu'il ne peut pas commenter, et considère lui aussi que le statut auquel il est très attaché, est garant de la

neutralité et de l'impartialité de l'action publique. Il n'a en revanche aucune information concrète sur la fusion des catégories A, B et C, ni sur la rémunération au mérite dont les médias se font échos.

Il a salué l'accord conduisant à la revalorisation des ACF pour l'ensemble des personnels, admettant qu'il s'agit là d'une avancée mais qu'il reste encore de chemin à parcourir.

Nous sommes revenus sur le fiasco GMBI, sur l'arrivée de VIVALDI présentant l'interface usager, arrivée très attendue mais décevante, et sur la taxe d'urbanisme qui depuis 2022 doit être gérée par la DGFIP, mais qui, faute d'applicatif performant n'est ni calculée, ni liquidée, ni recouvrée. Les collectivités locales commencent à s'impatienter du manque à gagner dans leurs budgets. Le président a indiqué qu'il ferait remonter ses informations à la DG.

C'est toujours intéressant de savoir que la DG reste attentiste sur ce genre de sujets qu'elle a elle-même imposé au réseau.

Suite à des récents événements, nous avons évoqué la chaîne de transmission de l'information, concernant les accidents de service, qui reste perfectible. Le président va effectuer un rappel aux chefs de services.

Le président nous a informés d'une nouvelle expérimentation – terme qui nous fait frémir tant on sait les résultats parfois chaotiques des expérimentations DGFIP. Il s'agit de la Foncière d'État, une nouvelle structure destinée à assurer la gestion des biens détenus par l'administration. A compter de 2025, l'idée est de demander à une entreprise privée, à laquelle l'État payera un loyer, de devenir le bailleur de nos locaux, afin d'une part de professionnaliser



**Section des Vosges**



la mission, et d'autre part de densifier les locaux/réduire les surfaces.

Une nouvelle idée de génie qui sera sans nul doute validée à l'issue de l'expérimentation.

Si l'idée de réunir au sein d'une cité administrative des agents de plusieurs administrations afin de faire des économies peut sembler sensée, nous nous interrogeons sur l'intérêt de devoir payer un loyer à une société privée pour exercer une mission qui était précédemment confiée aux collègues des Domaines.

Il s'agit là tout simplement d'une nouvelle externalisation de nos missions. Inacceptable.

### **Présentation de l'observatoire interne pour le département**

Nous avons eu un compte rendu extrêmement détaillé, par genre, par catégorie, par âge et par service de l'observatoire vosgien.

Ce qui est écrit dans le 88 ne diffère que de peu par rapport aux résultats nationaux.

C'est ce qui n'est pas écrit qui est significatif et qui fait écho aux inquiétudes exprimées en propos liminaires sur les élections européennes : 51 % de agents ont répondu à cet observatoire. Soit 49 % d'abstention.

Nous allons ci-dessous nous livrer à une analyse synthétique et mettre en avant nos qualités de fins statisticiens :

- les collègues ayant répondu indiquent que c'est pas terrible mais que ça pourrait être pire,
- les collègues n'ayant pas répondu indiquent que ça ne sert à rien de répondre, puisque ça fait des années qu'on explique que ça ne va pas et que rien n'est fait.

Face aux éléments soulevés dans cet observatoire (charge de travail importante, perte

de motivation, perte de sens au travail ...) la direction a décliné un certain nombre d'orientations : formation des managers, automates, conventionnement, responsabilités des gestionnaires publics, TPE dans les tribunaux, cellule téléphonique, API.

Les réponses apportées par la direction nous renvoient là encore à certaines réponses apportées suite aux élections nationales :

*Vous en avez assez des suppressions d'emplois et des restructurations ? C'est parce que nous ne sommes pas encore allés assez loin. Il nous faut achever NRP et vous verrez ... tout ira pour le mieux !*

### **Transfert de la gestion budgétaire et comptable de la commune de Vicherey du SGC de Neufchâteau au SGC de Toul (pour avis)**

Tout est dit dans le titre, une fusion de commune ou de COMCOM, une volonté de faire coller les périmètres des interco avec ceux des SGC et zou, un petit transfert, pour lequel nous n'avons pas notre mot à dire. A noter que ce transfert de mission ne s'accompagne d'aucun transfert d'emplois.

ABSTENTION

### **Bilan de la formation locale et plan local de formation 2024 (pour avis)**

Le bilan 2023 de la forpro nous a été présenté en instance, pointant la principale nouveauté : la mise en place de l'outil SEMAFOR.

Outil, qui même s'il nécessite quelques mises à jour régulières, s'avère plutôt performant, et semble répondre aux attentes des services forpro et des usagers.



## Section des Vosges



A noter cependant que ce sont les chefs de services qui valident la demande de formation et que, en ces temps de disette en matière d'effectifs, il nous semble important de rappeler l'importance de la formation. Nous serons donc vigilants afin que la formation demandée par des agents, si elle correspond à un réel besoin professionnel, ne puisse être refusée pour les fameuses « nécessités de service »...

ABSTENTION sur ce sujet, car si localement nous reconnaissons le travail et le fort investissement fourni par la forpro, la politique nationale de gestion des ENFIP reste à revoir et nos représentants nationaux la dénoncent régulièrement.

### Tableau de bord de veille sociale 2023

Ce tableau recense un certain nombre d'indicateurs comme le nombre de fiches de signalement, le nombre d'arrêts maladie ou bien encore le volume d'écêtements horaires, qui peuvent révéler une dégradation des conditions de travail dans un service donné, ou dans un type de service.

Pour les Vosges, en croisant les fiches de signalement et les remontées des agents et de leurs représentants, les difficultés sont prises en charges par l'assistant de prévention et les services RH.

Globalement, les indicateurs restent stables. A signaler cependant une hausse des fiches de signalement pour des altercations entre collègues, et toujours autant d'heures écâtées.

### Budget 2023/2024

En 2023, des économies ont été réalisées en matière d'affranchissement, d'énergie et fluides, d'impression reprographie, des frais de transports et des abonnements (NAVIS). Ces économies ont permis de poursuivre la démarche Ecofip (thermostats, LED...) et la

fourniture d'équipements améliorant les conditions de travail (casques téléphoniques, double écran pour les télé-travailleurs...).

Autre économie, imposée cette fois, les annonces du ministre concernant la coupe de 10 milliards d'euros afin de boucler le budget national : 55000 euros en moins pour notre budget local 2024.

### Questions diverses

- Les personnels d'entretiens ont changé d'employeur au 1<sup>er</sup> mai, dans le cadre d'un marché régional. C'est donc ONET qui remplace ELIOR depuis cette date. Si ELIOR a été prompt à retirer le matériel nécessaire aux personnels d'entretien fin avril, il prend plus de temps pour verser le solde de tout compte aux salariés. Si ONET a été prompt à répondre aux offres de marché régional, il prend plus de temps pour signer les contrats de travail de ses nouveaux salariés. Si la DDFIP n'est en rien responsable de cette situation, elle ne peut cautionner que des personnels travaillent dans nos locaux, sans contrats, sans visibilité sur leurs heures de travail ou leur rémunération. La DDFIP demeure le donneur d'ordre, et il serait inadmissible qu'elle soit témoin d'une situation où le droit du travail ne serait pas respecté.

- Les fiches de postes pour les responsables du CCA vont pouvoir être publiées prochainement, pour une prise de poste au 1<sup>er</sup> septembre.

- Un CSAL dédié à la semaine en 4 jours aura lieu le 3 juillet après-midi.

- Le directeur a annoncé son départ de la DDFIP du 88 dans les prochaines semaines.

Vos représentants,  
Martial BECK  
Myrtille KUENY  
Eric BALAUD

Hervé ESCHBACH  
Stéphanie WOLFF  
Emmanuel MARTINEZ